

Diagnostic libéral

(Suite)

Avant tout, le libéral revendique *l'indépendance de l'Etat* à l'égard de l'Eglise. Un Etat chrétien, ayant une constitution et des lois chrétiennes, est, à ses yeux, un monstre qu'il qualifie du nom d'*Etat théocratique*. L'Etat, selon lui, doit être affranchi de toute juridiction spirituelle; c'est là sa loi fondamentale, sa constitution primordiale et essentielle. " Ou l'Etat est ou il n'est pas; s'il est indépendant des prêtres, il est; s'il est soumis aux moines, il n'est pas. " " Dire Etat chrétien, c'est accoupler des mots qui hurlent d'être ensemble. " " La honte éternelle du moyen âge, ce n'est pas le servage, ce n'est pas la tyrannie, ce ne sont pas les donjons et les seigneurs, ce sont ces Etats théocratiques: la gloire des temps modernes, ce sont les Etats sécularisés. " " Gloire à la révolution française, parce qu'elle a émancipé la puissance publique! Charlemagne lui-même était le serf du pape: aujourd'hui le dernier des princes marche le front levé, dans la majesté de l'indépendance, ne devant compte qu'au peuple de ses actes souverains. "

Nous avons là, dans *la liberté* de l'Etat, c'est-à-dire dans son indépendance à l'égard de l'Eglise, un des dogmes principaux du libéralisme. Le libéral, comme le manichéen, dont il est le fils et l'héritier, croit aux deux principes, au principe bon et au principe mauvais. Mais pour le libéral, le principe bon, c'est l'Etat; le principe mauvais, c'est l'Eglise. L'ordre, la perfection, le progrès consiste à dégager le principe bon du principe mauvais, c'est-à-dire à rendre l'Etat indépendant de l'Eglise, à refouler, réduire et comprimer le principe mauvais par le principe bon, c'est-à-dire l'Eglise par l'Etat. Si l'Eglise exerce une autorité quelconque sur l'Etat, c'est le mauvais principe qui domine le bon; si l'Etat est entièrement affranchi de l'Eglise, le bon est libre. Vive la liberté, c'est-à-dire la liberté du bon principe: Vive l'Etat libre de l'Eglise!

Cet Etat libre de l'Eglise reçoit du libéral " des droits qui ne sont circonscrits par aucune limite. " Il devient " l'origine et la source de tous les droits, " temporels et spirituels. Il supprime l'Eglise dans l'autorité spirituelle et en prend tous les droits: " les ministres des cultes, comme le nom même l'indique, sont des subalternes et les fonctionnaires du Ministre des Cultes